

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le n° DEC059EEB200922

ID : 085-200054260-20230526-DEC059_2023-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six mai,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DEL108EEB200922 approuvant la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant les travaux de réalisation d'un lotissement communal sur la commune d'Essarts en Bocage comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n°DEC054EEB100523 prise en date du 10 mai 2023 attribuant les lots 1 à 9 des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau siège de la commune déléguée de Sainte-Florence.

Considérant que suite à la publication des marchés de travaux comportant 10 lots pour la construction d'un nouveau siège de la commune déléguée de Sainte-Florence, le lot n°10 – électricité a été déclaré infructueux via la décision n°DEC054EEB100523 faute d'offre remise.

Considérant que la même décision prévoyait le recours à un marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour ce lot.

Considérant qu'après sollicitation, la SARL FAUCHET (85130 LA VERRIE) a présenté une offre respectant les conditions fixées dans la première procédure adaptée pour un montant de 12 371,40 € HT soit un montant inférieur à l'estimation de l'équipe de maitrise d'œuvre.

Après analyse de l'offre, Monsieur le Maire décide d'attribuer le lot 10 – électricité du marché précité à la SARL FAUCHET (85130 LA VERRIE) pour un montant de 12 371,40 € HT.

Fait à Essarts en Bocage, le 26 mai 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy
Riffaud
Date de signature : 30/05/2023
Qualité : Maire des Essarts en
Bocage

Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 31/05/2023